

INTERPELLATION



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 11.05.10

Scanné le 12 MAI 2010

10-INT-391

Schengen, bénéfice ou désastre ?

La population observe une recrudescence des actes criminels dans les régions frontalières. A Genève les cas de vols, cambriolages et vandalisme explosent. Dans le Chablais, le nouveau sport local semble être le biathlon « déboulonnage de bancomat et saut de frontière ». Et les autoroutes sont transformées en circuit automobile, formule voitures volées.

Voici des observations qui dépassent le simple sentiment général d'insécurité puisqu'elles sont même corroborées par les déclarations de Mme Monica Bonfanti, cheffe de la police genevoise, laquelle a estimé que la participation à Schengen constituait un problème et que l'on y perdait un outil dans la répression contre la délinquance.

Pour faire plier les dubitatifs lors du vote du 5 juin 2005, le Conseil fédéral promettait monts et merveilles avec la mise en place des accords de Schengen. Aujourd'hui, face aux critiques, Mme la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey modère son enthousiasme, lequel se limite désormais à un « ce n'est pas pire qu'avant ».

La statistique criminelle 2009 de la Confédération précise que 48% des actes criminels commis en Suisse sont le fait d'étrangers, dont 14% sont ce que l'on nomme des touristes criminels.

Qu'en est-il sur terre vaudoise ? Afin de le déterminer sur d'autres bases que les rumeurs, nous posons les questions suivantes :

1. La police vaudoise constate-t-elle depuis la mise en œuvre de Schengen une recrudescence de faits criminels attribués à des personnes ne résidant pas en Suisse ?
2. Si cette augmentation est confirmée par les statistiques officielles, le Conseil d'Etat fait-il le lien entre cette augmentation et la mise en œuvre des accords de Schengen et pourquoi ?
3. Si ce lien ne peut être ni confirmé ni infirmé, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'établir une analyse sérieuse et objective de la situation créée par cet accord ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Vevey, le 4 mai 2010


Fabienne Despot

Ne souhaite pas développer.